



POLICE MUNICIPALE

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**A R R E T E**  
**CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT**  
**RAMPE TORCHUT**  
**A L'OCCASION D'UNE COURSE DE CAISSES A SAVON**  
**LE MARDI 28 JUILLET 2009**

*EH/CB*

*APM 09/0887*

*Le Député-Maire de la Ville de ROYAN,*

*Vu les articles L. 2213-1 à L. 2213-6 du Code Général des Collectivités Territoriales,*

*Vu les articles 131-13 et R.610-5 du Code Pénal,*

*Vu les articles R.411-8, R.411-25, R.412-28, R.417-10 et suivants du Code de la Route,*

*Vu la demande présentée par Madame Christine DEFAUT (Responsable du service Enfance-Jeunesse),*

*Considérant la nécessité d'assurer la sécurité des personnes et des biens,*

*Considérant qu'il importe de permettre le bon déroulement de la course de caisses à savon, organisée dans le cadre de « FETE A VOLONTE », le mardi 28 juillet 2009,*

**A R R E T E**

*ARTICLE 1 : Le stationnement sera interdit des deux côtés de la voie de circulation et sur l'ensemble de la Rampe Torchut, le mardi 28 juillet 2009 de 16h00 à la fin de la manifestation.*

*ARTICLE 2 : La circulation sera interdite Rampe Torchut dans les deux sens de circulation afin de permettre l'organisation de cette course de caisses à savon.*

*ARTICLE 3 : La pré-signalisation, la signalisation et le barriérage seront mis en place et maintenus par les services techniques de la ville pendant toute la durée de la manifestation.*

*ARTICLE 4 : Tout véhicule en infraction aux présentes dispositions sera poursuivi conformément aux textes et règlements en vigueur.*

*ARTICLE 5 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie, Monsieur le Commissaire Principal de Police, Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigade de Gendarmerie et Tous Agents de la Force Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.*

*Fait à ROYAN, le 16 juillet 2009*

**Certifié exécutoire**  
En vertu de l'article L.2131-3  
du Code Général des Collectivités  
Territoriales  
le 23 juillet 2009

**Pour le Député-Maire,**  
**Le Premier Adjoint**  
**Henri LE GUEUT**